



Association **ABMF**

"Les Amis de la Bourse aux Minéraux et Fossiles de Nîmes"

Pascale ORLHAC, présidente

Nîmes, le 24 août 2019

Cher(e) Ami(e),

L'association ABMF est heureuse de vous annoncer que

la **35<sup>ème</sup> BOURSE AUX MINÉRAUX ET FOSSILES de NÎMES**

aura lieu

**VENDREDI 24, SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 JANVIER 2020**

à la Salle des Costières du Stade des COSTIÈRES, Boulevard Périphérique Sud.

Vous trouverez ci-joint le nouveau bulletin d'inscription, ainsi que le règlement intérieur comprenant toutes les informations relatives à la constitution du dossier de candidature et au déroulement de la Bourse.

**Votre participation ne pourra être enregistrée qu'à réception  
du dossier d'inscription complet  
avant le 15 OCTOBRE 2019**

à

**ABMF - BP 60 052 - 30 023 NIMES cedex 1**

À réception de votre dossier, un accusé (par email, par texto ou par téléphone) vous sera envoyé.

Après examen des candidatures reçues, vous serez averti de l'acceptation définitive ou non de votre dossier, courant du mois de novembre par email, par texto ou par téléphone.

**Seul ce message constituera la preuve de votre participation effective à la 35<sup>ème</sup> Bourse de Nîmes.**

Votre chèque sera mis à l'encaissement le 03 janvier 2020 (3 semaines avant la date de la Bourse).

**La prise de connaissance du règlement interne et son acceptation sont obligatoires.**

**Veillez noter qu'aucune invitation personnelle ne sera acceptée.** Vous pouvez commander, via votre inscription, des tickets d'entrée exposants au tarif préférentiel de 3 € l'unité.

Toute invitation autre que celle prévue par l'ABMF sera refusée et le tarif normal sera appliqué.

**De plus, comme lors des 3 dernières années, seules deux personnes seront autorisées à tenir derrière chaque stand. Afin que cela soit respecté, deux badges nominatifs seront attribués par stand.**

**Enfin, comme stipulé dans l'article 6 du règlement intérieur, nous vous rappelons que les affichages, pancartes ou autres présentant l'indication « Soldes » ou « Remise spéciale » sont interdits sous peine de vous exclure de l'exposition durant le week-end et de perdre votre emplacement dans les années à venir.**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez recevoir nos plus sincères et amicales salutations.

L'équipe de l'ABMF et sa présidente, Pascale ORLHAC

Sur place :

- un grand **parking** ;
- un espace restauration et boissons ;
- un agent de surveillance présent lors de l'installation, du remballage et durant la manifestation.

Publicité :

Notre site, médias régionaux (radio, télévision, journaux quotidiens et hebdomadaires, Offices du Tourisme, ville de Nîmes, Conseil Général du Gard, Nîmes Métropole, Conseil Régional du Languedoc Roussillon, affiches...), encarts publicitaires Internet, page Facebook, site ABMF...

ABMF – BP 60 052 – 30 023 NIMES cedex 1

[abmfNimes@yahoo.fr](mailto:abmfNimes@yahoo.fr)

site [www.mineraux-fossiles-nimes.com](http://www.mineraux-fossiles-nimes.com)